



Services Communautaires
Division des Services de Bibliothèque

Objets perdus et trouvés

Il arrive que des gens oublient des effets personnels dans les installations de la Bibliothèque. La Bibliothèque publique de Winnipeg s'efforce de joindre les propriétaires des objets perdus du mieux qu'elle le peut. La Bibliothèque n'est pas responsable des effets personnels que ses usagers et usagères laissent dans ses installations.

On dispose de la manière qui suit des objets trouvés non réclamés :

- Les objets trouvés dans les installations de la Bibliothèque publique de Winnipeg ou déposés par des membres du public sont gardés pendant un mois avant d'être jetés, recyclés ou donnés à une oeuvre de bienfaisance.
- Les articles dangereux ou périssables sont jetés immédiatement.
- Les objets de valeur, notamment les téléphones cellulaires, les bijoux, l'argent comptant et les cartes de crédit sont gardés dans un endroit sûr.
- Le personnel essaie de communiquer immédiatement avec les propriétaires des objets trouvés si les personnes en question peuvent être identifiées.
- Le propriétaire de l'article doit donner une description précise de l'objet perdu avant de pouvoir le récupérer.
- Carte de membre perdue : la Bibliothèque essaie de communiquer avec le ou la titulaire de la carte. Si ces efforts n'aboutissent pas, la carte est expédiée à l'adresse du ou de la titulaire de la carte.

(Note: Si vous avez perdu votre carte de membre, communiquez immédiatement avec la Bibliothèque, en personne, par téléphone ou par courrier électronique. Vous êtes responsable de tous les articles empruntés au moyen de votre carte jusqu'à ce que vous ayez signalé sa perte.)